depuis le moment où elle l'a convaincu d'avoir dit des ineffabilités à propos de M. Ls. Veuillot et de l'infaillibilité du Pape, il a résolu. pour se venger, de la tuer, s'il était possible, et il s'est vante qu'il en viendrait à bout. En consequence, il ducation. On a sur le cœur cinq ou six lignes que nous avons s'est mis en frais d'injurier de son mieux le rédacteur de la Hevne, puis, voyant que cela ne produisait pas l'effet désiré, il a imagine, lui, l'homme qui s'est fait il y a deux mois apôtre de la charité, de mettre en seine et d'accuser publiquement tous les membres d'une institution des plus respectables. Il faudra bien, s'est-il dit, que ces Messieurs (qu'il nous pardonne si nous le faisons parler plus poliment qu'il n'a coutume) que je teute de salir à l'occasion d'un de leurs professeurs et de la Guzette des Cumpagnes, interviennent, le fassent taire et qu'ils usent de plus de leur influence pour coudanner la preite Guzette à un silence perpetuel. Ainsi, tout ce vacarme de M. du Journal n'est qu'une question d'amour-propre blessé. Filigli!! Qu'il s'arme de courage. La petite Guzette vivra, et ceux qu'il insulte se soucient de ses injures comme ils se soucient de la bone qu'ils rencontrent sur la route.

Il est une phrase qui, dans l'article de M. du Journal, mérite d'être signalée; c'est celle-ci : " Est-ce que quelqu'un maintenant ignore les tristes, et disons les scandaleuses divisions qui existent au Collège de Sainte-Anne, où les tiraillements qui datent de loin, semblent maintenant à l'état chro-

nique et désespéré?"

Si les dires de M. l'écrivain du Journal n'appelaient pas depuis longtemps les mépris de tout homme qui pense bien l'odieuse calomnie, dont il se rend ici coupable, lui mériterait d'être traduit en police correctionnelle. Comme il est insulteur-né et qu'on ne fait aucun cas de ce qu'il dit, il est exempt des rigueurs de la loi.

Il est devenu nécessuire de donner certaines explications; nous les donnerons. M. l'abbé Pilote a donné sa démission comme membre du comité de rédaction de la Gazette des Campagnes. Qu'y a-t-il donc là de si extraordinaire? Faut-il croire que le Collège de Ste. Anne et ensuite le pays vont être bouleverses à cette occasion? Ce serait certes trop fort. Une simple divergence d'opinion, qu'on veuille bien retenir cette expression, a déterminé M. l'abbé Pilote a faire la démarche qu'on exploite aujourd'hui en faisant si grand tapage. D'abord mécontent de ce que la Gazette avait donné insertion à une correspondance de M. Chs. F. Roy, député à la chambre locale, dans son numéro du 14 octobre 1869, M. l'abbé Pilote menuca Mons. son propriétaire de donner sa démission, et il la donna effectivement quand, le 4 novembre, parut la Recue de la Semaine où n'avaient pas été retranchées les premières phrases de la réplique au Courrier de St. Ugacimbe, lesquelles il n'approuvait pas, quoique tous les membres du comité fussent d'un avis contraire au sien. Voilà toute la sanglante histoire, qui se réduit à bien peu de chose au fond. Il faut avoir l'imagination fiévreuse de M. l'écrivain du Journal pour broder là-dessus comme il fait.

Du tissu de choses mensongères qui composent son article, nous extrayons encore ce qui suit : "Le premier ministre (de Québec) a senti le besoin de déclarer, séance tenante, que s'il n'y avait pas changement à cet égard (dans les allures de la Gazette), le gouvernement sentirait le besoin de retirer au College ses appropriations. " Que la chose ait été dite ou non, nous savons depuis assez longtemps que les sentiments ici exprimes sont vrais. Eh bien ! puisque M. l'écrivain du Journal nous y oblige, nous aurons à faire voir qu'ici, avec la liberté d'opinion et la liberté de la presse proclamées bien haut, nous sommes exposés de la part de certains catholiques à des persécutions, inouies dans beaucoup de pays protestants, et qu'on reproche-

du Journal veut que nous parlions; ch bien I nous parlerons quand le moment en sera venu et ce sera assez prochainement. Ce n'est pas d'agriculture qu'il est ici question, mais bien d'éécrites à propos des articles de M. Martel, curé de Ste. Julie de Somerset.

Encore la "Minerve"

M. le rédacteur de la Mir erve, en termes assez polis, il est vrai, mais fort immoderes au fond, se montre peur satisfait de notre réplieur au 17 fevrier dernier. Il veut de nouvelles expliactons et nous pose en conséquence une demi-douzaine de questions. Nous ser ous heureux de les reproduire textuellement, mais l'espace ne nous le permet pas. Neanmoins, nous répondrons à toutes et nous espérons que Monsieur sera satisfait, s'il n'est pas d'un caractère trop difficile.

Jamuis la Gazette des Campagnes n'a prétendu ni voulu être l'organe de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne. Ses constitutions, que nous pouvons citer, en font foi. M. l'abbe Pilote a pu dire qu'il n'avait plus de rapports avec la Gazette, mais non pas la désavouer comme organe de l'Ecole d'Agriculture. car cela supposerait une condition d'existence où elle ne s'est jamais trouvee. Tout au plus a-t-il pu faire voir qu'on exagerait singulièrement la portée de ce mot organe, qui, il est vrai, se rencontre dans certains rapports officiels. C'est une qualification impropre, une de ces expressions qui ne doivent pas être prises dans un sens rigoureux. D'ailleurs, c'est la Gazette des Campagnes qui peut le mieux rendie témoignage d'elle-même; ce qu'on dit d'elle et ce qu'elle laisse dire sans le faire sien, ne l'oblige à rien du tout. La Gazette des Campagnes n'est pas plus l'organe de l'Ecole d'Agriculture pour avoir parfois rendu compte de sa manière de fonctionner, de sa situation, etc., que la Minerve n'est l'organe de Mgr. de Birtha pour avoir publie les chroniques de cet illustre définseur de la bonne cause, et le Journal de Québec: l'organe de Mgr. Dupauloup pour avoir reproduit l'Acert:ssement du prelat à M. Ls. Veuillet. Pour nous chienner sur ce point, la Minerve n'a donc qu'un semblant

C'est aussi le cas dans les relations qu'elle pretend exister, entre le Collège de Ste. Anne et l'Ecole d'Agriculture d'une part, et l'établissement de la Guzette de l'antre, a propos des octrois du gouvernement. Le Collège de Ste. Anne et l'Ecole d'Agriculture recoivent, il est vrai, des allocations du gouvernement; mais ces affocations ne rendent pas la Gazette des Campagnes plus riche d'un seul sou. Ce qui est donne au Collège est employe à l'ouvre du Collège, et ce qui est donne à l'Ecole d'A-griculture, à celle de cette Ecole. La Gazette ne prolite aucomement de ces octrois; il ne lui en revient rien comme il ne lui revient rien des octrois faits à l'Ecole Normale-Laval, si nien que le Collège et l'École cesseraient d'exister que la Gazette n'en serait pas dans de pires conditions. Tous les frais auxquels M. le proprietaire de la Gazette est oblige de faire face, il les paie de son propre argent.

Disons encore qu'on a beau soutenir que certains professeurs du Collège de Ste Anne faisant partie de la rédaction de la Gazaire zette, cette institution devient par la responsable de ce qui s'y public, on se trompe et surtout on veut tromper. D'après cette manière de raisonner, il faudrait donc, vu que M. l'abbe Pilote, supérieur du Collège, est membre du Conseil Agricole, rendre le Collège responsable de tout ce qui se fait dans ce Conseil. On ne soutiendra pas semblable chose, ce serait trop ridicule. Thine l'est pas moins pourtant de prétendre qu'il y a solidarité. rait même comme un crime au czar de Russie, M. l'écrivain entre le Collège et la Guzette.